



Chambre
de **Métiers**
et de l'**Artisanat**

OCCITANIE / PYRÉNÉES - MÉDITERRANÉE

Guide pratique



En vous engageant dans l'opération « Éco-défis des commerçants et artisans » vous bénéficiez d'un accompagnement gratuit et personnalisé de la part de votre Chambre de Métiers et de l'Artisanat.

L'opération Éco-défis des entreprises et artisans proposée par votre CMA a pour but de :

- vous permettre de valoriser vos actions vis-à-vis de votre clientèle ;
- vous aider à progresser dans votre démarche environnementale ;
- vous faire bénéficier de l'image de confiance de votre Chambre de Métiers et de l'Artisanat comme organisme référent.

Dans ce guide pratique d'aide à la mise en place de vos défis, vous trouverez une fiche récapitulative propre à chacun d'entre eux, contenant des pistes de réalisation ainsi que la liste des pièces justificatives exigées lors du comité de labellisation et de validation des défis.



SOMMAIRE

Déroulement de l'opération	6
-----------------------------------	----------

FICHES DÉFIS	8
---------------------	----------

Déchets	9
----------------	----------

• Défi 1 : DIAGNOSTIC - SUIVI	9
• Défi 2 : ANTI-GASPILLAGE	10
• Défi 3 : GASPILLAGE ALIMENTAIRE	11
• Défi 4 : STOP AU JETABLE	12
• Défi 5 : EMBALLAGES RAISONNÉS	13
• Défi 6 : STOP PUB	14
• Défi 7 : DÉMATERIALISATION	15
• Défi 8 : BIODÉCHETS	16
• Défi 9 : TRI SELECTIF	17
• Défi 10 : DÉCHETS DANGEREUX	18
• Défi 11 : DÉCHETS DU BÂTIMENT	19
• Défi 12 : POINTS DE COLLECTE	20
• Défi 13 : DURÉE DE VIE DU MATÉRIEL	21

Éco-produits	22
---------------------	-----------

• Défi 14 : DIAGNOSTIC-SUIVI	22
• Défi 15 : ÉCO-COMMERCE	23
• Défi 16 : PRODUITS LOCAUX	24
• Défi 17 : ÉCO-CONSOMMABLES	25
• Défi 18 : REPAS ALTERNATIFS	26
• Défi 19 : CERTIFICATION ENTREPRISES	27

Eau	28
------------	-----------

• Défi 20 : DIAGNOSTIC - SUIVI	28
• Défi 21 : CONSOMMATION D'EAU	29
• Défi 22 : REJETS	30

Énergie	31
• Défi 23 : DIAGNOSTIC - SUIVI	31
• Défi 24 : ÉQUIPEMENTS	32
• Défi 25 : ÉCLAIRAGE	33
• Défi 26 : CHAUFFAGE / VENTILATION / CLIMATISATION	34
• Défi 27 : ISOLATION THERMIQUE	35
• Défi 28 : ÉNERGIE RENOUVELABLE	36
Transport	37
• Défi 29 : APPROVISIONNEMENT ET LIVRAISON	37
• Défi 30 : CONDUITE SOUPLE	38
• Défi 31 : ÉCO-MOBILITÉ	39
• Défi 32 : ÉCO-FLOTTE	40
Biodiversité	41
• Défi 33 : COHABITATION AVEC LA FAUNE ET LA FLORE	41
• Défi 34 : ENTRETIEN ESPACES VERTS	42
Sensibiliser à l'environnement	43
• Défi 35 : RÉSEAU PROFESSIONNEL	43
• Défi 36 : CLIENTS	44
• Défi 37 : COLLABORATEURS	45
Impact sociétal	46
• Défi 38 : APPRENTISSAGE	46
• Défi 39 : SÉCURITÉ	47
• Défi 40 : ACCESSIBILITÉ	48
PLAN D'ACTION	49
CONTACTS	50



Déroulement de l'opération

Cette opération consiste à valoriser, par l'obtention de la marque intitulée **« Éco-défis des commerçants et artisans »**, les entreprises qui mettent en place des actions concrètes en faveur du développement durable.

Ce guide propose 40 défis répartis en huit thématiques. Un système de médailles et de millésimes permet de récompenser les entreprises en fonction de leur investissement. Des étoiles sont attribuées pour chaque défi selon le niveau d'engagement de l'entreprise.

Médaille Or



Médaille Argent



Médaille Bronze



Comment participer ?

Vous devez relever au minimum trois défis, dont au moins un nouveau.

Pour les relever, vous êtes accompagnés par votre conseiller de votre Chambre de Métiers et de l'Artisanat qui :

- vous aide dans le choix et la réalisation de vos défis à l'aide de ce guide ;
- suit et prépare votre dossier de labellisation ;
- vous informe des événements liés à l'opération.

Comment est attribué le label ?

Son obtention

Une fois vos défis réalisés et les preuves apportées, votre dossier de candidature sera présenté au comité de labellisation qui statuera sur l'obtention de la marque « Éco-défis des commerçants et artisans ».

Sa distinction

En fonction des défis réalisés, un nombre d'étoiles vous sera attribué, vous permettant d'obtenir une distinction : la médaille de bronze, d'argent ou d'or. Des étoiles supplémentaires pourront être attribuées par le jury pour des initiatives de l'entreprise en direction de ses salariés non répertoriées dans le guide.

Son renouvellement

Le label sera valable 24 mois. Afin de le renouveler, vous devrez afficher un score d'étoiles supérieur à celui obtenu précédemment.

Comment communiquer mon engagement auprès de ma clientèle ?

Une fois labellisé, vous disposerez d'un kit de communication gratuit composé :

- d'affiches ;
- d'autocollants signalétiques ;
- de votre diplôme ;
- du logo « Éco-défis des commerçants et artisans » à utiliser sur vos supports de communication, vos devis, signature mail et site Internet.

Votre engagement en faveur du développement durable sera valorisé lors de la cérémonie de remise des labels et grâce à une large communication menée par votre Chambre de Métiers et de l'Artisanat.

Fiches défis

Prévention & gestion des **déchets**

L'entreprise est responsable de tous les déchets générés par son activité, y compris les déchets assimilés aux déchets ménagers, même s'ils sont collectés par le service public. En plus d'influer sur la qualité de l'environnement de votre territoire, vous pouvez améliorer votre performance économique en maîtrisant le coût global du traitement des déchets.

Votre territoire a élaboré un plan de gestion des déchets, le consulter vous permettra d'être pleinement acteur de ce plan et d'adapter vos pratiques en fonction de celui-ci.

Le coût de gestion des déchets ne se résume pas à leur collecte et traitement.

Il faut prendre en compte...

Leur génération :

- l'achat du consommable, de la matière première, de l'énergie, etc. ;
- la main d'œuvre lors de la réalisation du produit/service fini.

Leur traitement :

- la main d'œuvre de tri, de gestion administrative, de stockage, etc. ;
- les frais de prestation lors du traitement, du transport, etc.

Voilà pourquoi nous vous proposons d'approcher la problématique des déchets en deux axes :

- la prévention qui consiste à réduire vos déchets à la source, en limitant et maîtrisant leur quantité et leur nocivité ;
- la gestion qui consiste à réduire l'impact environnemental de votre production de déchets en instaurant et respectant le tri sélectif ainsi qu'en mettant en place des solutions de valorisation.

Défi 1 DIAGNOSTIC - SUIVI

Votre Chambre de Métiers et de l'Artisanat vous propose de réaliser un diagnostic sur la réduction de vos déchets.

Un conseiller vous accompagne individuellement dans le but de vous fixer des objectifs de réduction simples, mesurables, réalisables et temporellement définis.

Pistes de réalisation	Étoiles	Justificatifs
Réaliser un diagnostic déchets de votre entreprise.	★	Bon d'inscription Fiche de suivi
Participer à l'opération « Entreprise Zéro Déchet » proposée par votre Chambre de Métiers.	★★	
Réaliser le suivi de vos déchets.	★	

Défi 2

ANTI GASPILLAGE

Le but de ce défi est de limiter le gaspillage en étudiant les quantités de matières premières nécessaires à la réalisation de vos produits et à la proposition de vos services mais également en gérant votre stock de façon efficace.

Dans tous les secteurs, le gaspillage est un vrai manque à gagner pour les entreprises. Agissez à la source en mettant en place différentes actions de prévention.

Pistes de réalisation	Étoiles	Justificatifs
Définir précisément la quantité nécessaire de matière première pour effectuer le service ou réaliser le produit.	★	Recette Devis détaillé Mode opératoire Fiche de suivi Carnet d'entretien Photos Constat
S'assurer régulièrement de l'étalonnage et de l'efficacité des outils de mesure.	★	
Vérifier régulièrement les conditions de stockage de vos matières premières périssables : hygrométrie et température.	★	
Mettre en évidence et contrôler les dates limites d'utilisation des matières premières (gestion du stock).	★	
Suivre votre taux de perte afin d'adapter vos achats et votre production.	★★	
Réutiliser certains restes de vos matières premières : • faire des croutons avec du pain sec ; • tester des recettes avec des épiluchures ; • recycler gravats, briques, poutres, peinture.	★★	

Défi 3

GASPILLAGE ALIMENTAIRE

Le gaspillage alimentaire consiste à jeter ou supprimer des aliments encore comestibles.

Ce défi a pour but de vous aider à réduire la quantité de déchets alimentaires et à valoriser les invendus.

Pistes de réalisation	Étoiles	Justificatifs
Se rapprocher d'entreprises telles que Phenix, ToGoodToGo afin de valoriser vos invendus.	★★	Photos Constat Factures
Réaliser des dons alimentaires.	★★	
Proposer des offres concernant les invendus ou dates courtes : dons, prix réduits.	★★	
Créer des cartes avec différentes tailles de portions, permettant de mieux répondre aux besoins de la clientèle.	★★★	
Proposer des « gourmets bags » : emballages permettant au consommateur d'un restaurant d'emporter les restes de son repas.	★★★	

BOÎTE À OUTILS



Document :

Guide de l'ADEME « Cahier de préconisations pour la réduction du gaspillage alimentaire en restauration collective »

Sites :

gourmetbag.fr/agriculture.gouv.fr/anti-gaspi/
artisans-gironde.fr/produit/formation/metiers-de-bouche/autodiagnostic-gaspillage-alimentaire/

Défi 4 STOP AU JETABLE

Le but de ce défi est de produire moins de déchets en limitant ou supprimant vos éléments jetables.

Réduire le jetable est un des objectifs de la loi de lutte contre le gaspillage de 2020.

En 2021 seront interdits :

- les assiettes jetables cartonnées comportant un film plastique ;
- les touillettes à usage unique ;
- les couverts à usage unique.

Soyez à l'avant-garde de la réduction des déchets, ne proposez plus d'éléments jetables à vos collaborateurs et clients, car le mieux pour réduire ses déchets est de ne pas en produire.

Pistes de réalisation	Étoiles	Justificatifs
Proposer de la vaisselle réutilisable (mug, éco-cup, etc.).	★	Photos Constat Factures
Proposer des contenants consignables : boîtes, bouteilles, etc.	★	
Limiter les sacs/cabas/poches jetables et en proposer des réutilisables.	★	
Mettre en place une carte de fidélité liée à la réutilisation : vaisselle, contenant, sac, etc.	★	
Installer des fontaines à eau.	★★	
Proposer des menus sans boissons.	★	
Afficher vos tarifs/menus sur des supports facilement réinscriptibles : ardoise, panneau effaçable, etc.	★★	

★ Si vous proposez entre 30% et 50% de réutilisable/consignable

★★ Si vous proposez plus de 50% de réutilisable/consignable

★★★ Si vous proposez 100% de réutilisable/consignable

BOÎTE À OUTILS

Sites :

reseauconsigne.com

ecologique-solidaire.gouv.fr/sites/default/files/Document_LoiAntiGaspillage.pdf



Défi 5

EMBALLAGES RAISONNÉS

Le but de ce défi est de diminuer le suremballage des produits ou d'utiliser des emballages plus respectueux de l'environnement.

Quelques explications :

Recyclable : le matériau pourra être à nouveau utilisé après différentes opérations.

Biodégradable : le matériau peut être composté dans un environnement naturel (sol, air, eau salée, eau douce, etc.).

Compostable : le matériau peut être composté dans une installation de compostage industrielle ou professionnelle.

Pistes de réalisation	Étoiles	Justificatifs
S'approvisionner en produits livrés en vrac, en grands conditionnements.	★★	Photos Constat Factures
Demander aux fournisseurs d'utiliser des emballages réutilisables, recyclables, biodégradables ou compostables.	★★	
Demander aux fournisseurs de livrer des produits sans emballage ou de supprimer certains emballages de produits.	★★	
Utiliser pour vos produits des emballages compostables, biodégradables ou biosourcés.	★★★	
Proposer l'achat en vrac.	★★	
Suggérer aux clients d'apporter leurs propres contenants.	★	
Proposer la recharge de certains produits.	★★	
Créer des emballages spécifiques pour les célébrations de fin d'année.	★★	

BOÎTE À OUTILS



Document :

Guide CNIID « Mon commerçant m'emballa durablement »

Guide de l'ADEME « Prévention des déchets »

Guide « Halte aux suremballages »

Site :

reseauvrac.org

Défi 6 STOP PUB

Le but de ce défi est de réduire la production de prospectus.

Une étude de l'ADEME indique que les imprimés non sollicités représentaient 775 300 tonnes en France en 2015, ce qui correspond à une moyenne de 12 kilos par habitant sur une année.

Au niveau environnemental, la publicité papier implique :

- l'abattage d'arbres puis leur acheminement jusqu'aux usines à papier ;
- une fabrication consommatrice d'eau, d'énergie, de bois, de produits chimiques, des rejets polluants ;
- le transport du papier en camion vers les imprimeries ;
- l'utilisation d'encre et d'énergie ;
- le transport en camion vers les distributeurs ;
- la distribution semi-véhiculée jusqu'à chez vous ;
- la fin de vie du prospectus devenant un déchet à gérer (45% seront non recyclés).

Pistes de réalisation	Étoiles	Justificatifs
Apposer l'autocollant stop pub sur votre boîte aux lettres.	★★	Photos
Préférer une campagne publicitaire dématérialisée.	★★★	Constat Factures

BOÎTE À OUTILS



On peut obtenir un autocollant stop pub :

- **en contactant votre syndicat de collecte des ordures ménagères.**
- **dans des points de distribution :** stoppub.fr/annuaire/
- **sur la boutique en ligne :** stoppub.fr/boutique/
- **en l'imprimant soi-même :** ecologique-solidaire.gouv.fr/stop-pub

Défi 7

DÉMATERIALIZISATION

Le but de ce défi est de réduire vos déchets papiers en dématérialisant vos documents.

Limiter l'utilisation du papier implique :

- **un gain financier**, on évite l'achat d'encre, de papier, d'imprimante, de contenants ;
- **un gain de temps**, un système informatique bien organisé permet d'accéder rapidement à ses documents ;
- **un gain en fiabilité**, sauvegardé en plusieurs endroits, vos documents sont à l'épreuve du temps ;
- **une victoire environnementale**, on évite la création de CO² associée à la fabrication des consommables, des contenants, de l'imprimante ainsi que celui généré par le transport.

Un arbre représente 17 ramettes de 500 feuilles de papier. En le préservant vous lui permettez chaque année d'absorber environ 30 kilos de CO²/an et de créer 120 kilos d'oxygène.

Pistes de réalisation	Étoiles	Justificatifs
Préférer l'envoi et la réception des factures par mail : l'impression des tickets de caisse n'est obligatoire que pour les prestations de services à partir de 25€ TTC.	★★	Photos Constat Exemples de mail
Préférer l'utilisation d'outils informatisés plutôt que papier, en utilisant une tablette, un téléphone, un ordinateur pour les prises de commande, devis, fiches de suivi, documents comptables, cartes de fidélité.	★★★	
Préférer communiquer et réaliser vos démarches en ligne plutôt qu'avec un formulaire papier.	★	
Limiter vos impressions.	★	

BOÎTE À OUTILS

Trouvez plus d'informations sur la transformation numérique de votre entreprise sur : francenum.gouv.fr/



Défi 8 BIODÉCHETS

Le but de ce défi est de réduire la quantité de vos déchets organiques en les compostant ou en les valorisant grâce à la réutilisation.

Les déchets organiques sont principalement :

- des déchets issus de la découpe (boucherie) ;
- des déchets de la restauration ;
- des déchets verts ;
- des huiles alimentaires ;
- des déchets organiques de l'industrie agro-alimentaire ;
- des résidus de bacs à graisse ;
- des plumes et duvets ;
- des boues de station d'épuration ;
- des matières de vidanges (fosses septiques) ;
- des fumiers et lisiers.

Pistes de réalisation	Étoiles	Justificatifs
Mettre en place un composteur pour réduire sa production de déchets organiques (déchets de cuisine ou déchets verts).	★★	Photos Constat Factures Bon de collecte
Utiliser une filière de réutilisation de ses restes alimentaires (par exemple les restes carnés pour parc animalier, volatiles, porcheries, etc.).	★★★	
Faire collecter les huiles alimentaires et les résidus de bacs à graisse par une filière spécifique.	★	
Broyer vos déchets verts.	★★	

BOÎTE À OUTILS



Contactez votre mairie ou votre collectivité (certaines peuvent proposer des composteurs).

Documents :

Guide de l'ADEME « Faire son compost » ou « Le compostage domestique »

Sites :

biodéchets.org
reseaucompost.org
compostplus.org
alloalhuile.fr

Défi 9 TRI SÉLECTIF

Le but de ce défi est d'améliorer la qualité de votre tri sélectif afin de réduire votre impact environnemental.

Les cartons, plastiques, métaux, bois, verres sont appelés déchets non dangereux (DND). Tous ne sont pas recyclables, il est donc important de s'assurer que votre entreprise les trie efficacement.

Trier les déchets, c'est leur permettre d'être recyclés. Si le tri est mal réalisé cela peut compromettre la validité de l'ensemble du bac. Par exemple, le papier peut se retrouver souillé par de la peinture et de ce fait ne plus pouvoir être recyclé.

D'autre part, la redevance incitative vous pousse à limiter votre quantité d'ordures ménagères et à optimiser les gestes de tri.

Pistes de réalisation	Étoiles	Justificatifs
Mettre en place l'affichage des consignes pour sensibiliser les salariés ou les prestataires à l'importance de bien trier.	★	Photos Constat Factures
Proposer des bacs de tri sélectif dans l'entreprise, en complément des conteneurs de la commune.	★★	
Optimiser le remplissage de vos bacs (par exemple en aplatissant les cartons).	★	
Faire appel à des sociétés qui proposent la gestion des déchets de bureau.	★★	
Adhérer à l'opération «Coiffeur Juste».	★★	

BOÎTE À OUTILS



Documents :

Fiche « Gestion des déchets » par métiers

Guide du territoire sur le tri des déchets

Guide de la Fédération Française du Bâtiment « Mieux gérer ses déchets de chantier de bâtiments »

Sites :

ademe.fr

fne.asso.fr

reduisonsnosdechets.fr

coiffeurs-justes.com

Pour le bâtiment :

democles.org/trouvez-les-bonnes-filieres-de-valorisation/

Défi 10

DÉCHETS DANGEREUX

Ce défi consiste à améliorer la gestion des déchets dangereux en les séparant des autres déchets pour les faire éliminer dans des centres spécialisés.

Les déchets dangereux (DD) peuvent être nocifs, irritants, toxiques, corrosifs, explosifs, radioactifs, etc.

Les produits dangereux sont identifiés par un symbole de dangerosité sur l'emballage. C'est le cas des solvants, peintures, liquides de freins, bains d'usinage, acides, batteries, piles, aérosols, amiante... Une simple pile contamine plus d'une tonne de terre devenant inutilisable et toxique pendant près de 500 ans.

Pistes de réalisation	Étoiles	Justificatifs
Faire appel à des prestataires spécialisés pour la collecte et le traitement des déchets dangereux.	★★	Photos Constat Factures BSDD (bordereau de suivi des déchets dangereux) Copie du contrat du collecteur/ prestataire Bordereaux de la déchetterie Attestation du fournisseur pour la reprise des déchets dangereux
Apporter les solvants usagés, les restes de peinture et les emballages souillés à la déchetterie.	★★	
Faire récupérer les fluides frigorigènes par un prestataire ayant des attestations de capacité et d'aptitude.	★★	
Sécuriser le stockage de produits et déchets dangereux.	★★	

BOÎTE À OUTILS



Documents :

Guide de l'ADEME « Les produits et déchets dangereux »

Guide de la Fédération Française du Bâtiment « Mieux gérer ses déchets de chantier de bâtiments »

Sites :

syderep.ademe.fr (liste des prestataires habilités)

ordeco.org/ (liste non exhaustive des collecteurs)

Défi 11

DÉCHETS DU BÂTIMENT

Ce défi a pour objectif de vous aider à optimiser la gestion des déchets occasionnés par vos chantiers.

Sur les chantiers se trouvent des déchets dangereux, non dangereux ou inertes. Les déchets inertes sont les déblais, les gravats, le béton, les tuiles, les céramiques, les pierres.

Ces matériaux ne sont pas dangereux pour la qualité des sols ou des eaux, mais ils dégradent nos paysages s'ils ne sont pas éliminés dans des centres autorisés.

Pistes de réalisation	Étoiles	Justificatifs
Mettre en place le tri des déchets sur les chantiers.	★★	Photos Constat Factures
Demander la carte de votre déchetterie.	★	
Valoriser certains de vos déchets en les confiant à des entreprises spécialisées dans leur traitement (voir democles.org).	★★	

BOÎTE À OUTILS

Sites :

democles.org/trouvez-les-bonnes-filières-de-valorisation/
dechets-chantier.ffbatiment.fr



Défi 12 POINTS DE COLLECTE

Ce défi a pour but de valoriser les entreprises voulant être actrices du tri sélectif dans leur localité en créant des points de collecte destinés à leurs clients.

Pistes de réalisation	Étoiles	Justificatifs
Mettre en place dans votre établissement un point de collecte pour que les clients puissent se débarrasser des piles, accumulateurs, lampes usagées, textiles, cartouche d'encre, etc.	★★★	Photos Constat Factures
Installer un point de collecte pour les déchets occasionnés par votre activité : meubles, DEEE, etc.	★★★	

BOÎTE À OUTILS



Points de collecte pour les déchets d'équipements électrique et électronique :

ecosystem.eco/fr/article/les-dispositifs-de-collecte

Points de collecte pour les cartouches d'encre :

collecteo.fr/

Points de collecte pour les textiles :

ecotextile.tm.fr

Points de collecte pour les piles et batteries :

batribox.fr ou www.corepile.fr

Défi 13

DURÉE DE VIE DU MATÉRIEL

Le but de ce défi est de réaliser des économies des points de vues financier et environnemental en allongeant la durée de vie de vos appareils.

Le réemploi, la réparation ainsi que la conservation de vos appareils en état de fonctionnement contribuent au prolongement de la durée de vie des produits.

Le réemploi est l'opération par laquelle un produit est donné ou vendu par son propriétaire initial à un tiers (recyclerie, association, etc.) pour lui permettre une seconde vie.

Pistes de réalisation	Étoiles	Justificatifs
Préférer l'achat d'un appareil démontable, facilement réparable (batteries amovibles, appareil facilement démontable, pièces détachées abordables).	★★★	Photos Constat Factures
Planifier un contrôle, nettoyage et maintenance du matériel.	★	
Préférer réparer plutôt qu'acheter.	★★	
Utiliser les services d'un réparateur de votre territoire.	★★★	
Adhérer à la charte Répar'Acteurs en tant qu'artisan de la réparation.	★★★	
Donner vos produits/matériaux usagés (vêtements, appareils électroménagers, etc.) à des entreprises sociales de récupération comme les recycleries (EMMAÜS, ENVIE, etc.).	★★	

BOÎTE À OUTILS



Document :

Guide de l'ADEME « Réemploi, réparation et réutilisation »

Sites :

reparateurs-occitanie.fr/fr/
riendeneuf.org
rcube.org

Fiches défis

Prévention & gestion des **éco-produits**

Toute activité a un impact sur l'environnement et il en est de même pour les produits que vous utilisez ou commercialisez.

Vous pouvez limiter ces impacts en sélectionnant des produits mieux conçus et moins dangereux.

L'objectif des produits et services éco-responsables est de répondre à une demande croissante de produits plus respectueux de l'environnement.

Défi **14**

DIAGNOSTIC

Votre Chambre de Métiers et de l'Artisanat vous propose de réaliser un diagnostic en éco-responsabilité.

Un conseiller vous accompagne individuellement dans le but de réaliser les démarches nécessaires à l'obtention de labels et certifications, mais également pour vous aider à améliorer vos pratiques.

Pistes de réalisation	Étoiles	Justificatifs
Contactez votre Chambre de Métiers et de l'Artisanat et demandez la réalisation d'un diagnostic sur votre démarche éco-responsable.	★★	Bon d'inscription

Défi 15 ÉCO-COMMERCE

Ce défi a pour objectif de favoriser la commercialisation d'éco-produits portant un label officiel (agriculture biologique ou écolabel, Max Havelaar, etc.).

Un produit éco-labellisé signifie qu'il a été vérifié par un organisme indépendant quant à sa conformité à des critères écologiques stricts et de performances rigoureux.

Les deux écolabels que vous trouverez le plus souvent sur les produits en France sont :



Ecolabel français



Ecolabel européen

Autres étiquetages environnementaux et responsables (liste non exhaustive) :



Agriculture biologique



Label Rouge



Nature & Progrès



Cosmétique



Produits équitables



Gestion « responsable » ou « durable » des forêts

Pistes de réalisation	Étoiles	Justificatifs
Proposer et promouvoir auprès de vos clients des produits labellisés respectueux de l'environnement. > Au moins 3 produits différents.	★★	Constat Factures Photos
Faire appel à des producteurs et/ou fournisseurs respectueux de l'environnement. Par exemple, une entreprise engagée dans Éco-défis, certifiée, labellisée, etc.	★★	
Mettre en avant ces produits au sein du magasin par un aménagement et une communication spécifiques (tête de gondole, rayon dédié, affiche, etc.).	★	

BOÎTE À OUTILS

Document :

Guide de l'INAO « Mini guide des labels »

Guide de l'ADEME « Acheter et consommer mieux »



Défi 16

PRODUITS LOCAUX

Ce défi a pour objectif de valoriser les entreprises qui utilisent et mettent en avant les produits locaux/de saison et en assurent la promotion par une communication adaptée.

Selon l'Ipsos, 77% des Français ont acheté plus de produits locaux en 2019 qu'en 2015.

S'approvisionner en privilégiant les produits locaux permet de consolider votre territoire. Cela permet également de valoriser le consommateur en le faisant devenir lui aussi un acteur du développement de son territoire.

Pistes de réalisation	Étoiles	Justificatifs
S'approvisionner en produits locaux pour la vente comme pour la production. > Au moins 3 produits provenant de sites à moins de 200 kilomètres du lieu de vente.	★★★	Constat Factures
Mettre en avant ces produits au sein du magasin par un aménagement et une communication spécifiques (tête de gondole, rayon dédié, affiche, etc.).	★	

BOÎTE À OUTILS

Sites :

tousoccitaniens.fr/
rnpat.fr/les-projets-alimentaires-territoriaux-pat/



Défi 17

ÉCO-CONSOMMABLES

Ce défi a pour objectif d'encourager les entreprises à utiliser des produits respectueux de l'environnement pour leurs consommables.

Les éco-produits couvrent aujourd'hui une vaste gamme de produits de consommation courante. Il est désormais possible de remplacer les produits dangereux par des produits ou des pratiques alternatives de moindre toxicité.

Pistes de réalisation	Étoiles	Justificatifs
Utiliser des produits d'entretien ou de consommation courante éco-labellisés (savon, café, produits d'entretien, consommables, papier recyclé ou certifié FSC/PEFC, etc). > Choisir au minimum 3 types de produits différents.	★★	Constat Factures Photos
Préférer des pratiques plus écologiques lors de la réalisation de votre activité : - pour les activités de pressing, substituer le perchloroéthylène à l'eau (système d'aqua nettoyage) ; - pour les activités de garage, préférer des fontaines lessivielles plutôt qu'à base de solvant ; - pour les activités de peinture, abandonner les bases solvantées et opter pour des peintures à l'eau ; - pour les activités de coiffure, privilégier les colorations naturelles, éviter les produits à base d'ammoniac et les colorations chimiques ; - pour les activités de photographie, préférer les systèmes de développement à sec.	★★	
Utiliser des matériaux éco-responsables : biosourcés, ouate de cellulose pour l'isolation, bois PEFC et FSC, etc.	★★	

BOÎTE À OUTILS



Document :

Fiche « Les éco-matériaux »

Fiche « Éco-matériaux, construire durablement en Midi-Pyrénées »

Plaquette de l'ACERMI « La certification de qualité des isolants thermiques »

Site :

Liste des fournisseurs de matériels (machine aqua-nettoyage, fontaine lessivielle...) sur : cnidep.com

Défi 18

REPAS ALTERNATIFS

L'objectif de ce défi est de vous encourager à élargir l'offre de plats destinée à vos clients et collaborateurs en diminuant l'impact carbone de votre entreprise.

Les plats élaborés avec essentiellement des produits locaux peuvent permettre de :

- diminuer l'empreinte carbone due au transport ;
- soutenir les professionnels du territoire.

Les plats élaborés avec essentiellement des produits biologiques peuvent permettre de :

- participer à la réduction de la pollution en évitant l'utilisation de produits nocifs pour l'environnement lors de la culture ;
- manger des aliments moins nocifs pour notre organisme.

Les plats élaborés avec essentiellement des produits de saison peuvent permettre de :

- réduire le transport et participer au développement des cultures « pleine terre » françaises et européennes ;
- augmenter les chances de manger des aliments dont le cycle naturel est préservé.

Pistes de réalisation	Étoiles	Justificatifs
Proposer un menu/plat avec une majorité d'ingrédients d'origine biologique.	★★	Constat Factures Photos
Proposer un menu/plat avec essentiellement des produits locaux d'une provenance de moins de 200 kilomètres.	★★★	
Proposer un menu/plat avec un maximum de produits de saison.	★★	

Défi 19

CERTIFICATION ENTREPRISE

Ce défi a pour objectif de valoriser les entreprises qui détiennent une certification biologique, Imprim'vert, RGE, label rouge, label local.

Les entreprises peuvent s'engager dans des certifications afin d'afficher leur engagement et leur implication dans le développement durable. Différents labels existent et permettent aux consommateurs de s'y retrouver.



Pistes de réalisation	Étoiles	Justificatifs
S'engager dans une démarche de certification.	★★	Certificats Preuves d'engagement
Être certifié ou labellisé : RGE, Imprim'vert, Garage propre, Label rouge, Agriculture Biologique, Patrimoine vivant, etc.	★★★	

BOÎTE À OUTILS



Sites :

feebat.org

capeb.fr

acermi.com

eco-artisan.net

moncoiffeursengage.com

envol-entreprise.fr

patrimoine-vivant.com

Prévention & gestion de l'eau

L'eau est une ressource rare et menacée qu'il convient d'économiser. Elle a également un coût qui incite à limiter les consommations.

Concernant les rejets d'eaux usées, les entreprises se doivent de les maîtriser pour préserver les milieux naturels.

Défi 20 DIAGNOSTIC - SUIVI

Votre Chambre de Métiers et de l'Artisanat vous propose de réaliser un diagnostic sur votre consommation d'eau.

Un conseiller vous accompagne individuellement dans le but de faire le point sur votre consommation ainsi que sur la gestion de vos rejets.

Pistes de réalisation	Étoiles	Justificatifs
Contactez votre Chambre de Métiers et de l'Artisanat et demandez un diagnostic sur votre consommation et la gestion de vos rejets.	★★	Bon d'inscription Fiche de suivi
Mettre en place un suivi de ses consommations.	★	

Défi 21

CONSOMMATION D'EAU

L'objectif de ce défi est de maîtriser sa consommation d'eau.

Réduire ses consommations repose sur des équipements adaptés et des comportements respectueux :

- un robinet qui fuit correspond à 120 litres d'eau potable perdus par jour ;
- une chasse d'eau qui fuit 600 litres par jour ;
- pour un robinet dont le débit moyen est de 15 litres par minute, vous gaspillez 2,5 litres en le laissant ouvert 10 secondes.

Pistes de réalisation	Étoiles	Justificatifs
Installer un limiteur de pression (certifié NF) au niveau de l'arrivée générale si la pression de l'eau dépasse 4 bars (environ 60 €).	★★★	Photos Constat Factures
Choisir des chasses d'eau à double commande (coût d'environ 30€ pour une économie de 30 à 60%).	★★	
Réaliser un système de recyclage des eaux pluviales.	★★★	
Mettre en place des limiteurs de débit ou des « mousseurs » sur vos robinets.	★★	
Définir des process en circuit fermé.	★★	

BOÎTE À OUTILS



Site :

eau-adour-garonne.fr
jeconomiseleau.org

Défi **22**

REJETS

Ce défi a pour objectif de limiter les pollutions dues aux rejets engendrés par votre activité.

Il est interdit par la loi de déverser des rejets souillés par des produits et résidus dangereux dans le réseau des eaux usées : produits toxiques, médicaments, graisses, hydrocarbures, chimies, etc.

Pistes de réalisation	Étoiles	Justificatifs
Mettre en place un système de pré traitement des rejets d'eau : • bac à graisse ou bac sous plonge pour les métiers de bouche ; • séparateur à hydrocarbures ou débourbeur pour les aires de réparation et de lavage des véhicules dans les garages.	★	Factures Devis Contrat d'entretien
Entretenir régulièrement les équipements de prétraitement des eaux usées avant rejet.	★★	
Organiser des toilettes sèches et choisir entre les différents systèmes pour installer le plus adapté : compost, séparateur d'urine, etc.	★★★	
Favoriser l'installation d'un système d'assainissement alternatif non collectif naturel : lagunage, roseaux, etc.	★★★	

BOÎTE À OUTILS



Documents :

Guide « L'assainissement écologique : pourquoi, comment, combien ? »

Guide de la CNIDEP « Bac à graisse »

Guide « L'assainissement écologique »

Site :

Liste des fournisseurs de système de prétraitement sur : assainissement-non-collectif.developpement-durable.gouv.fr/le-service-public-d-assainissement-non-collectif-r11.html

Prévention & gestion de l'énergie

La loi relative à la transition énergétique pour la croissance verte ainsi que les plans d'actions qui l'accompagnent vont permettre à la France de contribuer plus efficacement à la lutte contre le dérèglement climatique et de renforcer son indépendance énergétique.

La majeure partie de l'énergie que nous consommons aujourd'hui est polluante, coûteuse et provient de ressources fossiles qui diminuent (pétrole, gaz, charbon, uranium, etc.).

La transition énergétique vise à préparer « l'après-pétrole » et à instaurer un nouveau modèle énergétique français, plus robuste et plus durable face aux enjeux d'approvisionnement en énergie, à l'évolution des prix, à l'épuisement des ressources et aux impératifs de la protection de l'environnement.

Consultez le plan Climat Air-Énergie de votre territoire, il vous permettra de mieux comprendre votre place en son sein et de mieux adapter vos pratiques !

Défi 23 DIAGNOSTIC - SUIVI

Votre Chambre de Métiers et de l'Artisanat vous propose de réaliser un diagnostic de votre consommation d'énergie.

Un conseiller vous accompagne individuellement dans le but de faire le point sur cette thématique.

Pistes de réalisation	Étoiles	Justificatifs
Contactez votre Chambre de Métiers et de l'Artisanat et demandez un diagnostic sur votre consommation d'énergie.	★★	Bon d'inscription Fiche de suivi
Mettre en place un suivi de ses consommations.	★	

Défi 24

ÉQUIPEMENTS

Ce défi a pour objectif de privilégier l'achat d'équipements peu énergivores et d'optimiser l'utilisation des éléments électriques, électroniques et thermiques. Avant de mettre un équipement en service, veillez à bien le régler afin d'en optimiser l'utilisation et le fonctionnement, vérifiez son indice énergétique, étudiez votre besoin de puissance pour répondre à son utilisation finale.

Pistes de réalisation	Étoiles	Justificatifs
Équiper les appareils de dispositifs de mise en veille ou d'extinction automatique, installer un programmateur, etc.	★★	Constat Factures Photos
Pour les métiers de bouche : installer des protections nocturnes (volets ou rideaux) pour fermer les meubles de vente réfrigérés inutilisés pendant de brèves périodes.	★★	
Organiser son établissement en prenant en compte les équipements chauds et les équipements froids (installation des vitrines d'exposition fermées, etc.).	★	
Faire entretenir ses équipements frigorifiques.	★★	
Privilégier l'achat de matériel peu énergivore : équipement certifié « Energy Star » ou classé « A+ », « A++ », « A+++ ».	★★★	
Régler l'eau chaude sanitaire à 55°.	★	
Installer des contacteurs mode jour et nuit.	★	

BOÎTE À OUTILS

Document :

Guide de l'ADEME « Gérer ses équipements électriques »

Site :

energie-artisanat.com



Défi **25**

ÉCLAIRAGE

Ce défi a pour objectif l'optimisation énergétique de votre éclairage. Afin de rationaliser votre système d'éclairage, référez-vous au coût global de l'éclairage. Il comprend l'achat des ampoules et de leurs supports ainsi que la consommation d'énergie lors de l'éclairage.

L'éclairage représente entre **25 et 50% de la facture d'électricité** des commerces, et jusqu'à **80 %** pour le prêt-à-porter.

Pistes de réalisation	Étoiles	Justificatifs
Utiliser des lampes basses consommation (LBC) ou des LEDS.	★	Photos Constat Factures
Installer un système de détection de présence ou des minuteries pour ne pas éclairer inutilement les pièces inoccupées.	★★	
Mettre en place un système d'extinction automatique des vitrines et/ou enseignes lumineuses la nuit.	★★	
Installer un gradateur de lumière : l'intensité de l'éclairage augmente quand celle de la lumière naturelle diminue.	★★	
Installer des ballasts électroniques sur les éclairages fluorescents (tubes néons) : cela équivaut à 22% d'économie d'énergie.	★★	

- ★ Si vous disposez en dessous de 50% de lampes LED ou basse consommation.
- ★★ Si vous disposez plus de 50% de lampes LED ou basse consommation.
- ★★★ Si vous disposez de 100% de lampes LED ou basse consommation.

BOÎTE À OUTILS



Documents :

Guide du Syndicat de l'éclairage et ADEME « Éclairage des commerces »
 Guides de l'ADEME « Les lampes basse consommation », « Bien choisir son éclairage et « L'éclairage performant »
 Plaquette de l'AFE « Remplacez vos lampes et réalisez des économies d'énergie »
 Charte éclairage de votre territoire

Site :

energie-artisanat.com

Défi **26****CHAUFFAGE/VENTILATION/
CLIMATISATION**

Le but de ce défi est de vous encourager à changer vos systèmes de chauffage, de ventilation ou de climatisation pour optimiser l'utilisation de vos équipements.

Des équipements plus performants et adaptés à votre activité permettent de réduire de façon conséquente vos factures et vos émissions de CO².

Pistes de réalisation	Étoiles	Justificatifs
Système de chauffage performant : chaudière à condensation, etc.	★★★	Constat Factures Photos
Système de climatisation performant : réversible, etc.	★★★	
Dispositifs permettant de contrôler automatiquement les appareils en fonction : • du jour ou de la nuit ; • de la température ; • de l'humidité ; • etc.	★	
Système de ventilation performant : VMC double flux, etc.	★★★	
Robinets thermostatiques.	★★	

Défi 27

ISOLATION THERMIQUE

Ce défi a pour objectif d'améliorer l'isolation de son établissement.

L'isolation thermique d'un bâtiment est essentielle en termes de confort et d'économie d'énergie. Une bonne isolation permet de préserver les ressources naturelles tout en réduisant sa facture.

Pistes de réalisation	Étoiles	Justificatifs
Installer des fenêtres et vitrines double vitrage.	★★	Factures Diagnostic (AREO) Attestation de formation
Réaliser des travaux de rénovation pour isoler les murs, la toiture et le sol de vos bâtiments.	★★	
Participer à une action collective de type AREO portant sur la rénovation énergétique : • bénéficier d'un accompagnement pour réaliser des travaux de rénovation énergétique ; • rejoindre une action collective de type AREO en tant qu'entreprise proposant des solutions de rénovation énergétique.	★★★	
Proposer des travaux dans le cadre de la démarche BBC.	★★★	

BOÎTE À OUTILS



Documents :

Plaquette de l'ACERMI « La certification de qualité des isolants thermiques »
 Guide de Anah « Les travaux de rénovation thermique les plus efficaces »
 Guide de l'ADEME « Isoler son logement ».

Site :

faire.gouv.fr/

Défi **28****ÉNERGIE RENOUVELABLE**

Ce défi a pour objectif de privilégier l'utilisation d'énergie renouvelable au sein de votre entreprise.

Les énergies renouvelables sont une alternative à l'épuisement des énergies fossiles. Avec ces énergies, il est possible de produire de l'électricité ou de la chaleur. Les énergies renouvelables sont présentes en quantité illimitée et ne sont pas émettrices de gaz à effet de serre ou de déchets.

On appelle « énergie verte » une électricité produite à partir des sources d'énergies renouvelables (énergie hydraulique, solaire, éolienne, biomasse, etc.).

Dans certains cas, vous pourrez y avoir recours dans votre entreprise.

Pistes de réalisation	Étoiles	Justificatifs
Privilégier les contrats d'électricité ou de gaz proposant une offre d'énergie renouvelable.	★★	Copie du contrat ou abonnement avec un fournisseur « d'énergie verte »
Installer un système de production d'énergie renouvelable au sein de son entreprise (bois énergie, solaire thermique et photovoltaïque, petite éolienne).	★★★	Factures
Dans le secteur du bâtiment : proposer une prestation d'installation de système de production d'énergie renouvelable tels qu'un chauffe-eau, solaire, etc.	★★	Devis Constat

BOÎTE À OUTILS**Document :**

Plan Climat Air-Énergie de votre territoire

Sites :

qualit-enr.org/professionnels/qualifications

developpement-durable.gouv.fr/Titre-V-Favoriser-les-energies.html



Prévention & gestion du **transport**

Aujourd'hui, les transports sont à l'origine d'un tiers de la consommation totale d'énergie. Ils sont aussi responsables d'une part importante de la pollution de l'air. La consommation de carburant engendre 35% des émissions de dioxyde de carbone (CO²), principal gaz à effet de serre.

Défi **29**

APPROVISIONNEMENT ET LIVRAISON

L'objectif de ce défi est de réaliser des tournées d'approvisionnement et de livraison en réduisant au maximum leur impact environnemental. À terme, une décision gage d'économies financières d'un point de vue plus général.

Pistes de réalisation	Étoiles	Justificatifs
Mettre en place un service de livraison des clients (produits, services) en utilisant des modes de déplacement alternatifs ou doux (véhicules électriques ou hybrides, livraison à vélo, etc.).	★★★	Factures Constat
Utiliser un site regroupant plusieurs artisans-commerçants pour effectuer les livraisons et approvisionnements.	★★★	
Préférer les prestataires proposant des services de livraison en véhicules alternatifs.	★★★	

Défi **30**

ÉCO-CONDUITE

L'objectif de ce défi est de se former ou de former ses salariés à la conduite souple.

L'éco-conduite est un style de conduite basé sur une sollicitation modérée des pièces d'un véhicule entretenu et adapté au besoin du conducteur dans le but de limiter les émissions de CO² et la consommation de carburant.

Les avantages de l'éco-conduite (source Automobile Club) :

- jusqu'à 25% d'économie de carburant, soit un gain annuel moyen de 200 € environ pour les véhicules à essence et de 300 € environ pour les diesels (kilométrage annuel 16 691 km et consommation estimée de 6,69 litres/100 kilomètres) ;
- diminution de la sinistralité via une baisse moyenne des accidents de 10 à 15%.

Pistes de réalisation	Étoiles	Justificatifs
Se former ou former ses salariés à la l'éco-conduite > 1 ou 2 salariés doivent être formés.	★★★	Attestation de formation
Entretien son véhicule (pression des pneus, filtre à air).	★★	Factures d'entretien
Réaliser le suivi de ses consommations.	★	Fiche de suivi

BOÎTE À OUTILS



Site :

eco-conduite.fr

Défi 31 ÉCO-MOBILITÉ

Le but de ce défi est de proposer des modes de déplacement moins polluants à vos collaborateurs.

Pour l'entreprise, cela représente une plus forte attractivité en matière de recrutement, une meilleure image auprès des clients, une plus grande ponctualité des salariés, une coopération territoriale en cas de plan de déplacement inter-entreprises, etc.

Pour vos salariés, cela apporte un gain de temps utile, une augmentation du pouvoir d'achat, une amélioration du bien-être et plus de sécurité.

Pour le territoire et l'environnement, cela revient à une baisse de l'encombrement des routes, de la pollution atmosphérique, de l'insécurité routière au sein du territoire, de maladies liées à la pollution.

Pistes de réalisation	Étoiles	Justificatifs
Encourager son personnel à avoir recours au covoiturage ou à l'autopartage pour effectuer les déplacements domicile-travail.	★★	Photos Constat Factures
Privilégier les transports collectifs.	★★	
Proposer un forfait mobilité durable pour les trajets du salarié utilisant un moyen de transport alternatif (indemnité kilométrique vélo, etc.).	★★★	
Adhérer à un plan de déplacement inter-entreprises.	★★★	
Promouvoir le vélo : installer un local à vélo, des douches, etc. Les entreprises peuvent bénéficier d'un crédit d'impôt sur les frais engendrés.	★★	

BOÎTE À OUTILS



Contactez votre collectivité pour obtenir des informations sur les infrastructures existantes.

Document :

Guide de la CCI « Un plan de mobilité dans mon entreprise »

Sites :

laroueverte.com
roulezmalin.com
blablacar.com
karos.com
rezopouce.fr

Défi **32** ÉCO-FLOTTE

Le but de ce défi est de réduire l'impact environnemental de votre flotte de véhicules. Sur le long terme, cela vous permettra de réaliser des économies et vous donnera une meilleure image auprès de vos clients.

Pour faciliter le renouvellement de votre flotte, l'État vous propose différentes aides.

La prime à la conversion pour :

- les véhicules diesel immatriculés avant 2001 ;
- les véhicules essence immatriculés avant 1997.

Si vous souhaitez acheter des véhicules électriques ou hybrides :

- l'exonération de la taxe véhicule de sociétés (les véhicules qui émettent moins de 50g de CO²/km sont exonérés de la TVS) ;
- le bonus écologique (à partir du 1^{er} juin 2020, l'État propose une aide de 2000 € à 5000 € pour l'achat d'un véhicule hybride ou électrique) ;
- la déduction fiscale de l'amortissement des véhicules électriques et hybrides (les entreprises soumises à l'impôt sur les sociétés ou à l'impôt sur le revenu selon un régime réel peuvent bénéficier d'un suramortissement de 9 900 € à 30 000 € par rapport à la valeur du véhicule en fonction du nouveau barème qui s'applique depuis le 1^{er} janvier 2020).

Pistes de réalisation	Étoiles	Justificatifs
Acheter un ou plusieurs véhicules électriques ou hybrides.	★★★	Factures Contrat de location
Louer un ou plusieurs véhicules électriques ou hybrides..	★★★	
S'équiper d'un logiciel de suivi de la flotte de véhicules.	★★	
Remplacer les véhicules de l'entreprise par des véhicules plus propres ayant un rejet en CO ² plus faible.	★★★	

BOÎTE À OUTILS

Site :

je-roule-en-electrique.fr/la-mobilite-electrique-en-entreprise-21



Prévention & gestion de la **biodiversité**

La prise en compte de la biodiversité est devenue un enjeu majeur de notre société. Aujourd'hui, il est possible de mettre en place des pratiques « éco-citoyennes » qui concilient préservation de la nature, des paysages et activités économiques.

Défi **33**

COHABITATION AVEC LA FAUNE ET LA FLORE

Ce défi a pour but de favoriser l'équilibre de la faune et de la flore et de participer à leur préservation.

De nombreuses études exposent le fait que l'urbanisation apparaît comme nuisible pour plantes et animaux.

Sans aménagements essentiels au bon développement des espèces du milieu naturel, c'est tout un milieu vivant qui risque de dysfonctionner.

Pistes de réalisation	Étoiles	Justificatifs
Utiliser des espèces locales diversifiées (fleurs, fruits, etc.).	★★	Constat Photos Devis
Mettre en place des équipements pour l'hébergement de la flore et de la faune locale (espaces de nidification à prévoir en toiture de certains bâtiments pour les insectes, les chauves-souris, etc.).	★★★	
Développer les espaces verts en entreprise.	★★★	
Ajuster l'éclairage pour qu'il ne soit pas dérangement pour la faune et la flore la nuit : varier la luminosité avec des ampoules à détection de mouvement.	★★	

Défi **34****ENTRETIEN ESPACES VERTS**

Ce défi consiste à diminuer l'impact environnemental de l'entretien des espaces verts. Afin d'obtenir des espaces verts stables et durables, il est nécessaire de penser leur entretien de façon à ce qu'il se révèle le plus neutre possible pour l'environnement. La nature peut elle-même se réguler et s'entretenir si les conditions suffisantes pour reproduire le milieu naturel sont réunies.

Pistes de réalisation	Étoiles	Justificatifs
Interdire le recours aux produits chimiques.	★	Factures Devis Constat Photos
Privilégier les prédateurs naturels des nuisibles.	★★	
Choisir des techniques de désherbage qui n'affectent pas la vie du sol (désherbage technique, thermique, binage, paillage, etc.).	★★	
Utiliser des engrais verts tels que le purin, le compost.	★★	
Utiliser des auxiliaires ou recourir à certaines plantes pour protéger les plantations.	★★	
Limiter l'arrosage des espaces verts en utilisant des techniques comme le paillage ou le binage.	★★	
Réutiliser l'eau de pluie.	★★★	
Privilégier les essences végétales ayant des besoins en eau plus limités.	★★	
Utiliser des techniques d'arrosage maîtrisées : en fonction des températures, précipitations, ensoleillement, etc.	★★	

BOÎTE À OUTILS**Documents :**

Guide de bonnes pratiques phytosanitaires du ministère de l'agriculture « Entretien des espaces verts & voiries »

Guide « Le jardinage écologique » :

gironde.fr/sites/default/files/2017-06/GUIDE_Jardinage-Ecologique.pdf



Prévention & gestion de la **sensibilisation à l'environnement**

L'environnement est l'affaire de tous, en le respectant on obtient des produits et des services plus sains, on gagne en performance et on assure un futur viable aux prochaines générations.

La mise en place d'actions est réalisable par tous. Aussi simple soit-elle, une action est un pas vers l'avant. Il est essentiel de communiquer ses actions et de sensibiliser toutes ses relations afin de créer une chaîne de valeurs complète et robuste.

Défi **35** RÉSEAU PROFESSIONNEL

Le but de ce défi est d'informer et sensibiliser les professionnels de votre territoire concernant le développement durable et l'économie circulaire.

Partagez vos idées, racontez votre gain de performance en faisant la promotion de la marque Éco-défis des commerçants et artisans.

Pistes de réalisation	Étoiles	Justificatifs
Communiquer votre démarche aux artisans de votre territoire en expliquant vos défis et vos objectifs à l'aide du dépliant Éco-défis.	★	Mail Recommandation
Parrainer un artisan de votre territoire.	★★★	
Proposer à votre réseau de participer à une animation spécifique autour du développement durable.	★★	

Défi 36 CLIENTS

Le but de ce défi est d'informer et d'associer vos clients à votre démarche éco-responsable.

Sensibiliser ses clients au développement durable est un élément important tant pour la réussite de votre démarche que pour l'image de votre établissement.

Pistes de réalisation	Étoiles	Justificatifs
Mettre en place des outils de communication (brochures, informations sur site, panneaux, affiches, etc.) pour expliquer votre démarche.	★★★	Constat Photos
Informers régulièrement vos clients sur les points d'avancée de la démarche : leur indiquer vos défis en cours et vos défis déjà réalisés.	★★	
Proposer des opérations dans le cadre de la semaine du développement durable : jeux concours, boîte à idées.	★★★	
Proposer un espace avec une sélection d'ouvrages ou dépliants sur le thème du développement durable et sur les richesses du territoire.	★★	

Défi **37** COLLABORATEURS

Le but de ce défi est d'informer et d'associer vos collaborateurs à votre démarche éco-responsable.

La réussite d'une démarche de développement durable dépend de l'implication de l'ensemble du personnel à tous les niveaux, dans toutes les fonctions. En effet, par leurs gestes et idées, vos salariés participeront au quotidien au développement durable de l'entreprise.

Pistes de réalisation	Étoiles	Justificatifs
Communiquer votre démarche à votre personnel en mettant en place des aide-mémoire dans des points stratégiques (vestiaires, postes de travail, etc.) sur les éco-gestes à adopter, en organisant des réunions rapides d'explication sur le plan d'action et les résultats attendus.	★★	Photos Constat
Impliquer votre personnel en lui permettant de participer à votre démarche.	★★	
Informier régulièrement votre personnel sur les points d'avancée de la démarche et les résultats obtenus.	★★	

BOÎTE À OUTILS

Site :

ademe.fr/guide-communication-responsable



Prévention & gestion de l'**impact sociétal**

L'impact de votre entreprise sur la société ne doit pas être sous-estimé. De nombreuses actions peuvent vous permettre de renforcer votre place en son sein. Vous pouvez par exemple dépasser votre cadre de travail classique et vous tourner vers l'innovation, l'amélioration de vos services, produits et activités.

Défi **38** APPRENTISSAGE

Le but de ce défi est de participer à l'essor du territoire en partageant ses connaissances et son savoir-faire avec les jeunes désireux d'apprendre, de se former et de trouver un emploi à la clé.

Pistes de réalisation	Étoiles	Justificatifs
Embaucher des apprentis.	★★★	Contrat d'apprentissage
Proposer des journées portes ouvertes.	★★	Attestation de l'école
Accueillir des stagiaires.	★★★	Contrat de stage
Animer des chantiers école.	★★★	Attestation

BOÎTE À OUTILS

Sites :

chantierecole.org
service-public.fr/particuliers/vosdroits/F11267



Défi 39

SÉCURITÉ

Le but de ce défi est d'être proactif dans la gestion de la sécurité au sein de votre entreprise.

Les risques dans vos locaux sont nombreux et peuvent être à l'origine de maladies professionnelles ou d'accidents du travail.

Le chef d'entreprise a l'obligation d'assurer la protection de la santé et la sécurité de ses salariés, apprentis, stagiaires, intérimaires, qu'ils travaillent à temps plein ou à temps partiel.

Pistes de réalisation	Étoiles	Justificatifs
Effectuer le contrôle annuel de l'installation électrique, gaz, matériel, etc.	★★	Attestation de vérification Rapport de contrôle
Réaliser ou mettre à jour le document unique relatif à l'évaluation des risques pour la santé et la sécurité des travailleurs.	★★	Document unique
Former ses salariés aux gestes de premiers secours, incendie, SST, etc.	★★★	Attestation de formation

BOÎTE À OUTILS

Sites :

sitesecurite.com/portail/index.asp
inrs.fr
diplus.fr
preventionbtp.fr/



Défi 40

ACCESSIBILITÉ

Le but de ce défi est d'améliorer le confort de votre établissement lorsque vous recevez des personnes en situation de handicap.

La loi du 11 février 2005 exprime le principe « d'accès à tout pour tous » pour toutes les entreprises artisanales qui reçoivent du public et cela quelles que soient leurs activités.

Pistes de réalisation	Étoiles	Justificatifs
Rédiger certains documents à destination de vos clients non voyants en braille (se rapprocher du Centre de Transcription et d'Édition en Braille).	★★	Photos Constat Factures Devis
Rédiger certains documents à destination interne ou externe avec la police Open Dyslexic.	★★	
Mettre en place des moyens pour faciliter l'accessibilité à votre magasin et/ou atelier aux personnes en situation de handicap (portes, installations sanitaires, rampe d'accès, signalétique, etc.).	★★★	
Mettre en place une « boucle auditive ».	★★★	
Avoir obtenu son autorisation de travaux pour l'aménagement de son ERP.	★	
Disposer d'un registre d'accessibilité.	★	

BOÎTE À OUTILS

Sites :

cteb.fr/
 opendyslexic.org/
 developpement-durable.gouv.fr/-Accessibilite
 cnisam.fr



Votre entreprise

Dénomination :

Nom du dirigeant :

Activité :

Adresse :

Téléphone :

Mail :

Date de visite :

VOTRE PLAN D'ACTION

Déchets

- ☐ Défi 1 : DIAGNOSTIC - SUIVI
- ☐ Défi 2 : ANTI-GASPILLAGE
- ☐ Défi 3 : GASPILLAGE ALIMENTAIRE
- ☐ Défi 4 : STOP AU JETABLE
- ☐ Défi 5 : EMBALLAGES RAISONNÉS
- ☐ Défi 6 : STOP PUB
- ☐ Défi 7 : DÉMATÉRIALISATION
- ☐ Défi 8 : BIODÉCHETS
- ☐ Défi 9 : TRI SÉLECTIF
- ☐ Défi 10 : DÉCHETS DANGEREUX
- ☐ Défi 11 : DÉCHETS DU BÂTIMENT
- ☐ Défi 12 : POINTS DE COLLECTE
- ☐ Défi 13 : DURÉE DE VIE DU MATÉRIEL

Éco produits

- ☐ Défi 14 : DIAGNOSTIC - SUIVI
- ☐ Défi 15 : ÉCO-COMMERCE
- ☐ Défi 16 : PRODUITS LOCAUX
- ☐ Défi 17 : ÉCO-CONSOMMABLES
- ☐ Défi 18 : REPAS ALTERNATIFS
- ☐ Défi 19 : CERTIFICATION ENTREPRISE

Eau

- ☐ Défi 20 : DIAGNOSTIC - SUIVI
- ☐ Défi 21 : CONSOMMATION D'EAU
- ☐ Défi 22 : REJETS

Énergie

- ☐ Défi 23 : DIAGNOSTIC - SUIVI
- ☐ Défi 24 : ÉQUIPEMENTS
- ☐ Défi 25 : ÉCLAIRAGE
- ☐ Défi 26 : CHAUFFAGE / VENTILATION / CLIMATISATION
- ☐ Défi 27 : ISOLATION
- ☐ Défi 28 : ÉNERGIE RENOUVELABLE

Transport

- ☐ Défi 29 : APPROVISIONNEMENT ET LIVRAISON
- ☐ Défi 30 : CONDUITE SOUPLE
- ☐ Défi 31 : ÉCO-MOBILITE
- ☐ Défi 32 : ÉCO-FLOTTE

Biodiversité

- ☐ Défi 33 : COHABITATION AVEC LA FAUNE ET LA FLORE
- ☐ Défi 34 : ENTRETIEN ESPACES VERTS

Sensibiliser à l'environnement

- ☐ Défi 35 : RÉSEAU PROFESSIONNEL
- ☐ Défi 36 : CLIENTS
- ☐ Défi 37 : COLLABORATEURS

Impact sociétal

- ☐ Défi 38 : APPRENTISSAGE
- ☐ Défi 39 : SÉCURITÉ
- ☐ Défi 40 : ACCESSIBILITÉ

Plan d'action

Guide pratique

Eco-défis des commerçants & artisans

[illegible]

Votre conseiller

Nom :

Tél.:

Mail :

CRMA OCCITANIE

www.crma-occitanie.fr

Christophe BERTH

c.berth@crma-occitanie.fr

05 62 22 94 29

CMA ARIÈGE

Célestine MAUBERT

c.maubert@cma-ariège.fr

05 34 09 79 07

CMA AUDE

Laurène BOUSSION

l.boussion@cm-aude.fr

04 68 11 20 24

CMA AVEYRON

Mouhamadou KEBE

mouhamadou.kebe@cm-aveyron.fr

05 65 77 56 17

CMA GARD

Aurélien FLEURY

aurelien.fleury@cma-gard.fr

04 66 62 80 26

CMA HAUTE GARONNE

Fabrice BOURY-ESNAULT

fbouryesnault@cm-toulouse.fr

05 61 10 47 93

Fanny POTAGNIK

fpotagnik@cm-toulouse.fr

05 61 10 71 23

CMA GERS

Perrine CROCHET

p.crochet@cma-gers.fr

05 62 61 22 62

CMA HÉRAULT

Christelle MAURAS

c.mauras@cma-herault.fr

04 67 72 72 13

CMA LOT

Fabrice MERGEL

f.mergel@cm-cahors.fr

05 65 35 13 55

CMA LOZÈRE

Sandrine GIMBERT

sandrine.gimbert@cma-lozere.fr

04 66 49 12 66

CMA HAUTES-PYRÉNÉES

Michel BUTTMANN

m.buttman@cma65.fr

05 62 56 60 77

CMA PYRÉNÉES ORIENTALES

Mathieu ESTEBE

mathieu.estebe@cma66.fr

04 68 35 88 25

CMA TARN

Mathieu CHAMPRIGAUD

mathieu.champrigaud@cm-tarn.fr

05 63 48 43 65

CMA TARN ET GARONNE

Virginie CANOURGUES

v.canourgues@cm-montauban.fr

05 63 66 09 58



Chambre
de **Métiers**
et de l'Artisanat

OCCITANIE

